

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2020

L'An Deux Mille Vingt, le mardi dix-huit février à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur François DENISSIEUX.

Étaient présents : François DENISSIEUX, Jacques THOMAS, Michel JEANNOT, Patrick FIORINI, Olivier SUSINI, Virginie MAS, Christiane GUICHERD, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Didier PIGNARD.

Excusés : Gérard EVANGELISTA, Michelle HUVET (pouvoir à Madame MIQUET), Hervé MASSARDIER, Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Monsieur DENISSIEUX).

Objet : Compte de gestion 2019

Monsieur le comptable public de Saint-Priest a transmis le compte de gestion 2019.

Il est conforme, en ce qui concerne les flux financiers 2019, au compte administratif qui vient de vous être présenté, et fait apparaître les résultats suivants (hors reprise du résultat antérieur).

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
2 448 465.00 €	1 833 790.72 €	2 448 465.00 €	2 223 740.04 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
959 908.53 €	540 390.04 €	959 908.53 €	637 950.94 €

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

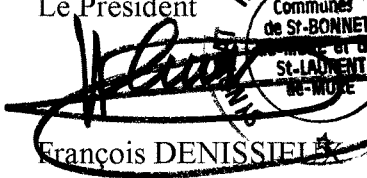
- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2019.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU
REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise
au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 20 février 2020

Le Président

François DENISSIÈRE

